

LA

RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS	ADMINISTRATION	RÉDACTION	ANNONCES
Un An. 10 fr. Six Mois. 5 » ENVOI FRANCO PAR LA POSTE Etranger. Port en sus	Tout ce qui concerne l'Administration Abonnements. Articles d'argent Doit être adressé à M. A. ALRICY Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5	Adresser les communications A M. COSTE-LABAUME, Directeur Cours Lafayette, 5, Lyon LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS	Fermier général : V. FOURNIER Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ Rue Confort, n° 11 LYON

FRANC PARLER

Les crises ministérielles sont souvent une sottise, mais nous avouons que rarement elles atteignent le degré d'absurdité et de maladresse bête de celle dont nous venons de jouir.

Quand nous supposons nos ministres assez intelligents, assez sensés pour ne pas donner aux adversaires de la République le spectacle de leurs dissentiements et de leurs divisions, nous nous trompons étrangement.

Depuis M. de Freycinet jusqu'à M. Cazot, en passant par le général Farre, parmi ces hommes politiques qui ont la prétention de gouverner les autres, il ne s'en est pas trouvé un qui eût le bon sens, mieux que cela, le sens commun de s'opposer à une dislocation qui devait non-seulement remplir d'aise l'âme des cléricaux, mais encore livrer à la risée publique cette homogénéité, cette entente cordiale, cet accord complet que l'Agence Havas ne cessait de télégraphier à ses abonnés des quatre points cardinaux.

Hélas ! non, il ne s'est pas rencontré une Excellence pour dire à ses collègues : Prenez garde, nous allons commettre une sottise inqualifiable ! En étalant nos divisions et nos querelles, en nous prenant pour ainsi dire aux cheveux, devant la galerie, nous ferons œuvre de politiques brouillons, inconséquents, ridicules, nous justifierons toutes les critiques de nos adversaires, nous fortifierons les cléricaux, et nous ferons jaillir sur la République qui n'en peut mais, les éclaboussures de notre incapacité et de nos fautes...

Telle est, en effet, la première conséquence de la crise ministérielle. Il n'est pas un homme sain d'esprit qui

Feuilleton de la RENAISSANCE

A Tahiti

Projet de Constitution

Depuis longtemps on reproche aux Français, de ne pas savoir coloniser. Il serait peut-être temps de prendre notre revanche avec Tahiti.

Cette nouvelle possession complètement vierge de la civilisation européenne, offre, ce nous semble un champ admirable d'espérance aux utopistes de l'avenir, aussi bien qu'aux fervents du passé.

Et tenez, puisque nous assistons en ce moment à la bizarre alliance de nos intrançaisants et des cléricaux tous associés contre la République, pourquoi ne tenterait-on pas d'établir à Tahiti, une Constitution faite à la double image de Rochefort et de Veuillot, du *Mot-d'Ordre* et de la *Gazette* ?

Puisque ces compères se rencontrent si bien pour dauber l'opportunisme, ils doivent s'entendre non moins bien pour fonder un gouvernement de leurs rêves.

n'ait le droit de s'écrier devant un pareil gâchis : Ces gens là sont des imbéciles ! Il ont le pouvoir, ils ont l'appui des Chambres, ils ont la confiance du pays, ils ont toute leur liberté d'action, et ils ne savent profiter de ces avantages que pour se disputer, se quereller, se colletter ! En présence d'une coalition cléricale intelligente, habile, fertile en ressources de tout genre, ils ne trouvent rien de mieux que de se déchirer, que de provoquer des incidents, d'embrouiller les situations les plus nettes, et de patagner dans des discussions stériles !

Certes, nous n'avions jamais pensé que nos ministres fussent des aigles, mais nous n'aurions jamais cru qu'ils fussent des oisons. Ce mot n'est pas trop fort pour qualifier des balourdises qui passent la permission.

Il faut aller, en effet, dans le duché de Grolstein, ou dans le royaume d'Hurluberlu XIX, pour trouver des ministres qui après avoir gouverné six mois ensemble, s'aperçoivent un beau matin qu'ils ne sont d'accord sur rien, qu'ils ne s'entendent pas du tout, et que toute leur politique consiste à se manger le nez.

Il paraît que M. de Freycinet s'est imaginé, en contre-signant les décrets, qu'il mettait son paraphe sur un psaume de David, et que M. Constans n'a pu le dissuader qu'au bout de cent vingt jours de cette singulière erreur.

Quant à l'amiral Jauréguiberry, il a toujours pensé que M. Jules Ferry entendait par congréganistes, une tribu de Nègres, de Cafres ou de Hottentots, et l'excellent Varroy était convaincu que la dispersion des jésuites était une mesure prise uniquement contre les filles de brasserie.

Aussi, vous comprenez leur stupéfaction, quand six semaines de vacances et une demi-douzaine de discours les eurent désabusés !

Essayons et que le Pape infallible et la papesse Louise Michel nous assistent !

Forme du Gouvernement

Trouver une forme de Gouvernement, où puissent manœuvrer à leur aise les affidés de l'Internationale noire et de l'Internationale rouge, n'est pas une chose commode.

Comment appeler ce gouvernement, en effet ?

Il ne faut pas parler des formules usées de Monarchie, de République et d'Empire. Il ne vaudrait pas la peine d'aller à Tahiti, si l'on n'avait quelque chose de nouveau à proposer.

Or, en combinant d'autres appellations, il est possible d'arriver à *Cléricarchie* ou *Communicatisme*, ou *Jésuitologie*, à moins que l'on ne préfère *Rocheocratie* ou *Janicotisme*, — toutes expressions qui symboliseraient assez bien l'alliance du goupillon et de la savate.

Constitution

L'inconvénient de la plupart des constitutions, c'est d'être beaucoup trop compliquées. Les législateurs perdent leur temps à vouloir définir les droits et les devoirs des citoyens, la séparation des pouvoirs, et autres balivernes qui ne servent qu'à embrouiller la politique.

Or, du moment que, sous le nom de collectivisme, les socialistes intransigeants réclament l'égalité absolue et sans réserves des

Il ne pouvait moins en résulter qu'une crise ministérielle. Et après ?

Après, nous avions le cabinet de Freycinet, nous avons le cabinet Jules Ferry.

Celui-ci vaut-il mieux que celui-là ?

Nous voudrions le croire, mais en présence des sottises qui se commettent, nous commençons à devenir d'un scepticisme rare, et peut-être le Président de la République aurait-il bien fait de renvoyer en bloc, à leurs familles, toute sa compagnie de conseillers imprévoyants et maladroits.

Sans faire injure à Jules Ferry, il est permis de douter qu'il soit de taille à diriger notre politique, car sa campagne anti-cléricale n'a pas été tellement bien menée que nous puissions avoir une confiance aveugle dans ses capacités gouvernementales.

Dans tous les cas, nous ne saurions trop rappeler à nos Excellences nouvelles ou... retapées, quelques vérités empruntées au digne La Palice :

— Pour qu'un ministère soit homogène, il faut qu'il s'entende.

— Pour qu'il s'entende, il faut que tous ses membres commencent par se mettre d'accord sur les points essentiels de leur programme, et que notamment ils ne diffèrent pas sur le jour et la nuit, le soleil et la lune, les républicains et les cléricaux, les principes de 89 et le *Syllabus*.

— La bonne politique consiste à savoir où l'on va, à connaître ce que l'on veut faire, et à ne pas louvoyer indéfiniment de droite à gauche et de gauche à droite, sans jamais atteindre un but net et précis.

— Faire un pas en avant et deux en arrière est un moyen sûr de ne jamais avancer.

— L'abus des déclarations et des discours est toujours préjudiciable : il épuise la salive, fatigue les poumons,

hommes et des biens, du moment que, sous le nom de *Liberté des Pères de famille*, les cléricaux prétendent que l'on a le droit de se soustraire à toute législation, à toute obligation, à toute règle, rien n'est plus facile que d'accommoder ces deux théories, en fondant à Tahiti un système social débarrassé des entraves et des barrières de notre civilisation faisandée.

En conséquence, le principe fondamental de la Constitution de Tahiti, c'est qu'il n'y aura pas de Constitution.

Le Sénat, les Chambres, les Assemblées délibérantes quelconques se trouvant supprimés par le fait, on ne verra plus, à Tahiti, aucun des abus électoraux qui déshonorent les scrutins de la vieille Europe.

Un autre avantage non moins précieux, c'est qu'aucune Assemblée n'étant chargée de voter les impôts, il n'y aura naturellement pas d'impôts. Chaque citoyen s'entretiendra, s'éclairera, se nettoiera à ses frais, au dehors comme au dedans.

La police qui, d'après les systèmes démodés, est chargée de veiller à la sécurité publique, sera avantageusement remplacée par l'initiative privée. Ajoutons que toute police deviendra absolument inutile, dans un pays, où grâce aux principes régénérateurs du collectivisme, chacun sera propriétaire de tout et aura le droit de s'emparer du bœuf, de l'âne ou de la femme de son voisin.

Les voleurs n'ont pas de raison d'être avec le socialisme bien entendu ; cette profession devient non-seulement une inutilité, mais une bêtise.

trouble l'entendement et provoque des discussions aigre-douces et généralement plus aigres que douces.

— Quand on veut triompher d'un adversaire, il est toujours fâcheux de se suicider devant lui.

— Un ministre tombe quand il fait la culbute, et il n'est jamais en vie un quart d'heure après sa mort.

Nous ajouterons que deux et deux font quatre, que la partie est plus petite que le tout, le contenant plus grand que le contenu, que la terre tourne et que la charité chrétienne, aussi bien que la sagesse politique, exige que l'on ne se mange pas les uns les autres.

En observant ces sages maximes, le nouveau cabinet aura peut-être la chance de vivre longuement, et au moins il n'affligera pas nos regards d'une fin aussi ridiculement pitoyable que celle de son aîné, dont l'oraison funèbre la moins sévère peut se résumer dans ces quelques mots :

Pardonnons-lui, mes frères, car il ne savait pas ce qu'il faisait !

JACQUES BARBIER

LE MOYEN DE PARVENIR

Avec de la persévérance et de l'insubordination, on arrive à tout.

Voyez le vice-amiral Ribourt.

— Le vice-amiral Ribourt n'est plus possible, crie-t-on de toutes parts, depuis deux mois.

— Un homme qui, en pleine fête nationale, a manifesté hautement, par son attitude, le plus souverain mépris pour les institutions républicaines !

— Il faut le remplacer.

— Attendez, disait le ministre de la marine, le peu regretté vice-amiral Jauréguiberry. Vous verrez comment un ministre républicain sait châtier les ennemis de la République.

Mais le temps pressait ; le ministère allait disparaître. M. Jauréguiberry, jusque-là indulgent pour le préfet maritime de Cher-

A quoi bon prendre ce qui vous appartient ? Les grandes lignes de la Constitution tahitienne se trouvant ainsi fixées sur le principe du Nihilisme complet, du Communisme absolu et de la liberté sans limites, nous allons passer aux détails.

De la Magistrature

Nous ne voyons guère l'utilité de cette institution, du moment que les autres sont supprimées.

Cependant il faut tenir compte des traditions et des légitimes susceptibilités du parti conservateur, qui tient à la magistrature comme l'huître à la roche.

Afin de ne pas contrarier ces « honnêtes gens » la magistrature de Tahiti sera non-seulement inamovible, mais incassable.

C'est-à-dire que tous les magistrats confectionnés en bois des îles, seront fixés à leurs sièges, au moyen d'une forte vis, qui résistera à toutes les révolutions passées, présentes ou futures.

Grâce à un ingénieux mécanisme, renouvelé de Vaucanson, ces magistrats automates pourront rendre la justice à volonté, suivant les nécessités de la situation, l'air du temps et la hauteur du baromètre.

Il suffira pour cela de presser le ressort de gauche ou de droite. Quand le ressort deviendra trop raide, on le graissera.

Et c'est ainsi que l'on verra fonctionner, dans un pays sauvage, une magistrature aussi inamovible qu'indépendante, qui pourra échapper aux fureurs du radicalisme.

bourg, prend enfin une détermination énergique. Il présente deux décrets à signer au président de la République.

— Qu'est-ce que c'est que ça, dit M. Freycinet, sans lire.

— Des décrets pour appeler Ribourt à d'autres fonctions.

— Ah! ce n'est pas tout.

Et le lendemain, les populations apprennent par le *Journal officiel* que le vice-amiral Ribourt, préfet maritime de Cherbourg est révoqué. Ce peu intéressant fonctionnaire est congédié avec le titre de membre du Conseil de l'Amirauté, de grand-officier de la Légion d'honneur.

Malin Ribourt, va.

S'il s'était conduit convenablement, s'il avait occupé consciencieusement son poste, servant avec fidélité la France et la République, il aurait végété toute sa vie à Cherbourg, filant à l'heure pas mal de nœuds d'ennui, et jamais, au grand jamais, nul n'eût pensé à ouvrir à ses ambitions les hautes dignités de la Légion d'honneur.

Mais comme il avait eu à Cherbourg une allure assez singulière, comme il s'était mis toute la population à dos, comme la presse républicaine réclamait sa destitution, il a bien fallu faire quelque chose pour lui.

N'y aurait-il pas à établir un guide de l'homme politique ou du moyen de parvenir aux plus hautes fonctions avec le seul secours de son propre mérite.

On y verra que pour obtenir de l'avancement, il est indispensable de se montrer absolument incapable dans le poste que l'on occupe.

— Quel fichu sous-préfet vous me faites, dit bientôt le gouvernement avec sa grosse voix, tant pis pour vous, je brise votre avenir et je vous flanque à la tête d'une recette générale qui vous rapportera à peine le triple de vos émoluments actuels.

— Voilà, dit le ministre de la justice, un magistrat qui se plaît à me contrecarrer; débarrassons-nous en. Je l'envoie, dès ce jour, à la Cour de cassation.

Du reste, c'est sans doute sous l'influence de ces pratiques et des résultats qu'elles ont donnés, que la cour de Poitiers vient de décider la mise en accusation du préfet de la Vienne.

En présence de ce scandale, le gouvernement n'a plus qu'une chose à faire. Comme il faut débarrasser Poitiers des magistrats coupables d'une telle forfaiture, il doit les appeler à Paris, en leur confiant les plus brillantes fonctions.

La tactique est des plus simples.

Bientôt, les procédés gouvernementaux prenant de l'extension, même en dehors des administrations, lorsqu'un cocher de fiacre se grisera et fouettera ses clients, au lieu de le mettre à pied, on lui confiera l'inspection des voitures de place; on verra l'artilleur Mégien envoyé dans un autre régiment avec le grade de sous-lieutenant, et l'on assistera à des dialogues, dans le genre de celui-ci :

— Jean, dira M. de X. à un de ses domestiques, vous êtes paresseux, ivrogne et débauché; vous m'avez aliéné tous mes amis par la façon insolente dont vous les recevez à la porte. Cela ne peut plus durer.

— Monsieur me renvoie.

— Non. Mais je vous retire votre livrée, et double vos gages, je vous institue mon secrétaire intime.

LES RECLADES

En politique comme en guerre, il n'est pas de système plus dangereux que la reculade.

De la Religion

Proscrite et persécutée en France, la religion trouvera un asile inviolable à Tahiti, où non-seulement le catholicisme, mais toutes les religions connues et inconnues pourront s'exercer en pleine liberté, depuis le Bouddhisme jusqu'au Mahométisme, en passant par le Loysionisme, le Somnambulisme et le Paganisme.

Ce qui revient à dire que Dieu, que l'on a l'impudence de chasser de nos écoles et de nos temples, sera accueilli, accepté et adoré sous toutes les formes chez l'ex-reine Pomaré.

Vichnou, Indra, Bouddha, Jupiter, Jéhovah, Jésus, tous les dieux de l'Ancien et du Nouveau Monde, quelle que soit leur forme, leur figure ou leur habit, pourront librement réunir leurs adorateurs, recevoir les adorations, les prières et les cadeaux.

Il sera loisible, à Tahiti, d'offrir des holocaustes aux magots à trente-six bras, aux serpents à plusieurs queues et aux veaux à deux têtes, aussi bien qu'aux vierges miraculeuses et aux saintes hystériques du Sacré-Cœur.

Le bœuf Apis sera toléré au même titre que Marie Alacoque et les Ibis sacrés auront droit aux pèlerinages, absolument comme s'ils avaient un temple à la Salette ou à Lourdes.

Il va sans dire que toutes les cérémonies de tous cultes s'exerceront où et comme on voudra. Plus d'autorisations, plus d'interdictions, plus d'entraves. Les catholiques auront l'avantage de processionner du matin

Nous venons d'en voir un nouvel exemple avec cette crise absurde que l'on dirait faite à point pour réjouir l'âme des congréganistes et de leurs amis.

Qui a provoqué cette crise, en effet?

Une reculade : la reculade devant l'exécution des décrets du 29 mars, et, quelles que soient la sympathie et l'estime que l'on puisse avoir pour M. de Freycinet, il faut bien convenir que jamais reculade ne fut plus malencontreuse et plus maladroite.

Le jour où M. de Freycinet a apposé sa signature au bas de ces décrets, comme président du Conseil, il a bien dû se rendre compte que les décrets n'étaient pas une simple formalité, une sorte d'invitation à la valse que les couvents étaient libres d'accepter ou de refuser.

Des décrets sont faits pour être exécutés et non pour être jetés au panier comme une tragédie en cinq actes et en vers.

Les hésitations devaient d'autant moins se produire en cette occurrence, que les congrégations faisaient preuve de plus de résistance et de plus d'entêtement.

Vous exécutez les jésuites qui n'avaient pas le choix entre la soumission et la démission, et quand arrive le tour des capucins, des dominicains et des carmes, vous tergiversez, vous hésitez, vous reculez!

Pourquoi? Parce que ces congrégations qui avaient la faculté de vivre ouvertement et légalement, se moquent de vous à votre nez, à votre barbe et répondent à vos avances par une déclaration sans portée, sans garantie et sans sanction?

Il y a évidemment là un défaut d'équilibre.

Dans de telles conditions, la reculade était d'autant plus dangereuse qu'elle compromettrait à la fois et l'autorité du gouvernement et le prestige de ses fonctionnaires.

Après avoir proclamé hautement et à plusieurs reprises que le gouvernement ne céderait pas, c'eût été montrer une faiblesse inexcusable que de consentir à une capitulation.

Après avoir lancé les préfets, les commissaires de police et les procureurs dans la dispersion des jésuites, c'eût été une faute impardonnable que de les abandonner et les désavouer par des décisions et des instructions contradictoires.

Comment! Voilà des préfets et des commissaires que vous chargez de la besogne toujours ingrate et désagréable d'exécuter un décret *manu militari*, de forcer des portes, d'expulser des religieux... Ces agents sont traduits devant les Tribunaux, on les accable de menaces, d'injures, de procès en dommages-intérêts.

Et c'est à ce moment que vous les abandonneriez, que vous auriez l'air de vous laver les mains de leurs actes, par un changement de front et une volte-face?

Une semblable politique ne supporte pas la discussion, et on ne saurait qu'approuver la résistance de M. Constans refusant à la fois de commettre une palinodie et de lâcher ses fonctionnaires.

au soir, et de rencontrer les prêtres de Baal ébrillant leur taureau sacré, pendant que les adorateurs du Feu avaleront leurs étoupes.

En ce qui touche les communautés, les congrégations et toutes les associations religieuses, Tahiti sera véritablement leur pays de Cocagne. Les Moines, Jésuites, Capucins ou autres seront non-seulement libres de se réunir, d'enseigner, de prier et de distiller en commun, mais encore ils pourront mêler les congrégations d'hommes et de femmes, sans la moindre autorisation, ce qui est le comble de la liberté.

Des philosophes prétendent même qu'il résulterait de cette cohabitation une grande amélioration dans les mœurs publiques.

Il est certain que le jour où cette combinaison porterait ses fruits, on ne verrait plus, à Tahiti, ces attentats à la pudeur dont s'embellissent trop souvent nos chroniques clérico-judiciaires.

De l'Enseignement

La liberté absolue de l'enseignement sera la conséquence immédiate de la liberté religieuse dans ses plus grandes largeurs.

Que les pères de famille français émigrent à Tahiti; ils n'auront pas à se plaindre.

Ils pourront y faire élever leurs enfants à quatre pattes ou la tête en bas si bon leur semble.

L'odieux Jules Ferry n'aura pas le droit d'interdire dans cette île privilégiée, l'abrutissement de la jeunesse par le vers latin, les racines grecques ou l'histoire sainte.

Il faut que M. de Freycinet, dont la sincérité et les intentions ne sont pas suspectes, ait été terriblement englué par la diplomatie ultramontaine, pour ne pas comprendre le danger de ces désaveux et de ces reculades d'autant plus impardonnables qu'elles étaient en contradiction directe avec la volonté nationale et l'opinion publique.

La manifestation éclatante du premier août ne pouvait laisser aucun doute à cet égard, puisque les cléricaux avaient justement choisi l'exécution des décrets pour terrain électoral.

Or, depuis quand un général abandonné-t-il le champ de bataille après la victoire?

Telle était pourtant la manœuvre incroyablement de M. de Freycinet, et cette manœuvre devait le perdre, car en politique, nous le répétons, on ne recule que pour mieux sauter.

Insultons les Députés

On dirait que certaines de nos lois n'ont été absolument inventées que pour ridiculiser les grands principes de justice.

Exemple : Vous vous trouvez un jour en face d'un monsieur taré, que les tribunaux ont flétri et qui a dû consacrer une partie de son existence à l'utile production des chausses de lisière. Sans pouvoir retenir votre indignation, vous interpellez ce monsieur et lui lancez à la face l'épithète : Voleur!

Le monsieur saisit aussitôt de sa plainte amère ces mêmes tribunaux qui lui ont imposé un séjour dans une maison centrale et, quelques jours après, vous entendez les juges qui ont dressé son casier judiciaire, vous condamner à une amende, aux dommages-intérêts et même à la prison pour avoir exprimé en un mot, au monsieur, sus désigné, un sentiment qu'eux, juges, ont autrefois longuement formulé et développé dans une pièce officielle.

Voilà généralement ce qui vous arrive quand vous dites son fait à un malhonnête homme.

Mais si au lieu d'un malhonnête homme, votre victime est un homme considéré, estimé de ses concitoyens, s'il a eu l'honneur d'être choisi parmi des milliers d'autres pour les représenter dans la gestion des affaires de l'Etat, si tout en lui, son passé, son présent, les fonctions qu'il occupe, la confiance qu'il inspire lui assignent une place au-dessus des autres hommes, oh! celui-là, vous pouvez l'abreuvier d'injures, le couvrir d'outrages, il sera obligé de les subir absolument comme s'il n'avait été nommé député que dans ce but.

L'on connaît, en effet, le procès récent qui vient de se dénouer devant le conseil de guerre de Bordeaux.

Trois jeunes polissons, appartenant à la noblesse et à la cavalerie, ont insulté un député, M. Roudier. Forts des immunités que leur confèrent leurs titres, et oubliant que le hasard seul a voulu qu'ils vinssent au monde avec une particule, au lieu de naître avec une bosse ou des écrouelles, ils ont, sur le passage d'un honorable député républicain, jeté dans un éclat de rire moqueur cette phrase qui résume tout l'esprit des classes dirigeantes :

— Voilà encore un de ces... de députés. Des soldats qui provoquent un citoyen sont rigoureusement punis. Leurs injures s'adres-

La création du monde en six jours, le miracle de l'arc-en-ciel, le passage de la mer Rouge, pourront embellir l'imagination des jeunes élèves à côté du « pot qu'en chambre on demande » des Révérends de Port-Royal...

Nous ne parlons pas de l'éducation morale, dont M. de Germigny fut un si bel échantillon. Tout cela sera libre, absolument libre, et personne au monde ne s'opposera à ce que les pères de famille de Tahiti fassent apprendre à leurs enfants que deux et deux font cinq et que Veuillot est le successeur direct d'Antinoüs.

Peut-on tout concéder aux cléricaux? Non, sans doute, car leurs associés se plaindraient.

Les premiers ont la magistrature et l'enseignement. Il faut que l'armée de Tahiti appartienne à la Commune.

Quelle armée? Celle de Cluseret et de Bergeret lui-même, cela va sans dire.

L'armée ainsi composée, échappe, par sa nature et son essence, à toute discipline abrutissante et même à une obéissance quelconque.

Pour mieux dire, l'armée de Tahiti ne se composera que de colonels et de généraux, et encore les colonels pourront-ils passer généraux quand il leur plaira.

L'uniforme et la tenue seront facultatifs. Il n'y aura aucune limite pour la hauteur des bottes et le nombre des galons qui pourront être placés, depuis la plante des pieds

sant, cette fois, à un député, vous croyez peut-être qu'elles ont été l'objet d'un sévère châtiement.

Allons donc! Nos trois militaires ont été acquittés purement et simplement. Le conseil de guerre a découvert une singulière législation, d'après laquelle un député n'est pas un homme, et a déclaré que, si insulter un homme est répréhensible, insulter un député est un fait moins grave et que, du reste, dans ce cas, les poursuites ne peuvent avoir lieu que sur la demande de la Chambre des députés.

O loi admirable! Vous verrez qu'il faudra convoquer les Chambres pour que la justice suive son cours et protège le député à l'égal du simple citoyen.

M'sieu, dira le député, il y a trois soldats qui m'eng... nient toutes les fois que je les rencontre.

— Déposez une proposition, dira le président.

Le député déposera une proposition demandant des poursuites, une commission l'examinera, l'approuvera, les Chambres voteront conformément aux conclusions de la commission et, au bout d'une législature, les coupables pourront enfin être poursuivis, si toutefois la Chambre et le député outragés ne trouvent pas indignes d'eux de perdre leur temps à de pareilles formalités.

Donc, Si vous voulez insulter quelqu'un, Insultez un député; Si vous voulez voler quelqu'un, Volez un député; Si vous voulez tuer quelqu'un, Tuez un député.

Si vous l'insultez comme député, non comme homme; si vous volez comme député, non comme homme; si vous le tuez comme député, non comme homme, vous jouirez en paix du fruit de votre crime, car le député n'est pas protégé par les lois.

Voleurs, assassins, adressez-vous donc aux députés!

Juge et Partie

Un grand scandale se prépare. Le Tribunal des conflits doit se réunir prochainement pour juger le cas des jésuites persécutés, et il paraît à peu près certain que ce Tribunal sera présidé par le garde des sceaux de la République.

Là-dessus grand émoi chez les Bons Pères et chez leurs avocats ordinaires. C'est indigne, c'est infâme, c'est une odieuse comédie, un déni de justice; on ne peut être à la fois juge et partie!

Cette indignation nous touche, et peut-être serions-nous disposés à la partager dans une certaine mesure, si elle venait d'autres paroissiens.

Car en vérité, tout cela est fort drôle.

Quels sont nos brailards d'aujourd'hui, nos bruyants défenseurs de l'impartialité de la justice, de l'indépendance de la magistrature?

Précisément les mêmes bonshommes qui firent à leur profit l'usage le plus indigne, l'abus le plus criant de cette magistrature et de cette justice.

Sans remonter aux calendes, sans rappeler les Cours prévôtales de la Restauration, les Commissions mixtes de décembre où les magistrats de la monarchie et de l'empire, faisant à la fois l'office de juges,

jusqu'au sommet de l'occupant inclusivement. Les officiers jouiront même de la faculté de se faire dessiner des attributs militaires sur la poitrine ou le nombril, s'ils pensent que ces tatouages soient de nature à épouvanter leurs ennemis, ou à augmenter leurs séductions personnelles, auprès des dames qui aiment les militaires.

Résumé

Absence de Constitution; Suppression des pouvoirs publics; Communauté et communisme absolu; Egalité complète des citoyens, des fortunes, des tailles et des nez; Magistrature vissée; Divinités honorées et adorées, depuis Dieu le Père jusqu'aux grenouilles; Miracles à volonté et à toute heure; Enseignement tellement libre, qu'il fera honte aux « belles petites » du *Figaro*; Armée galonnée jusqu'aux aisselles et imbibée d'alcool... Que voulez-vous de plus?

Avec de telles institutions, Tahiti ne saurait manquer d'arriver à des destinées incomparables.

Que la reine Pomaré fasse un petit voyage et revienne au bout de six mois seulement, elle ne reconnaîtra plus ses anciens sujets. Grâce à un heureux mélange de démagogie et de cléricisme (agiter avant de s'en servir), ils seront tous fous furieux ou gâteux.

de gendarmes, de bourreaux et de gardes-chiourmes, il est possible d'invoquer des souvenirs plus récents.

Quand les aventuriers et les farceurs de l'ordre moral entreprirent la violation audacieuse et cynique des lois, ils ne se gênèrent point pour faire approuver leurs mauvais coups par des juridictions formées à leur image, où ils étaient à la fois juges et partie.

Des députés, traités d'incendiaires et d'assassins par l'immonde *Bulletin des Communes* du 16 mai, ne purent jamais se faire allouer un centime de dommages-intérêts... Pourquoi, parce qu'ils trouvèrent devant eux des magistrats triés sur le volet qui mirent autant d'empressement à se déclarer incompetents qu'ils en apportèrent aujourd'hui à se déclarer le contraire.

Parce que le recours des députés, défamés devant le Tribunal des conflits, ne rencontra que des compères de M. de Broglie, disposés à répondre *amen* à tous les ordres du ministère de combat.

Ce que l'on ne saurait trop dire et redire, en effet, c'est que ce Tribunal des conflits, ce ne sont pas les républicains qui l'ont créé, qui en ont organisé la composition, mais bien les gens de l'ordre moral, mais bien les députés de l'Assemblée de malheur.

Après le 24 mai et la dégringolade du père Thiers, la réaction au pouvoir ne songea qu'à forger des armes à son profit, qu'à constituer un arsenal où ses agents pourraient trouver toutes les munitions et tous les projectiles de nature à mettre en pièces les républicains et la République.

C'est ainsi que le Conseil d'Etat fut placé sous la dépendance presque immédiate du Président de la République, qui s'appelaient alors Mac-Mahon, sans que nos habiles gens aient prévu qu'il pourrait s'appeler un jour Grévy ou Gambetta.

C'est ainsi encore que la présidence du Tribunal des conflits fut attribuée au garde des sceaux répondant au nom de Tailland, d'Ernoult ou de Broglie...

Ce garde des sceaux se nomme présentement Cazot; au lieu de travailler pour Henri V ou Bonaparte, il cherche à défendre la République contre les entreprises de la camarilla ultramontaine.

C'est un malheur, sans doute, mais qu'y faire?

Les hommes de combat ont forgé des armes qui se retournent contre eux.

Pensent-ils bonnement que les républicains doivent les abandonner, renoncer à tous ces avantages, et tendre la gorge au goupillon des Révérends.

Ce serait trop bête.

Il est, au contraire, de très bonne guerre, de très courtoise lutte, d'opposer à ces adversaires leur propre tactique et de les prendre dans leurs filets.

Par conséquent, assez d'indignation, d'objurgation et de gros mots.

Les conservateurs ne songaient point à s'indigner quand l'Etat de siège étranglait les journaux républicains, quand les Duros, les Tracy et leurs complices se livraient à leurs spoliations administratives, pour la plus grande gloire de la propriété, de la famille et de la religion.

Ils ne songaient pas à crier à l'iniquité et à l'infamie, quand d'honnêtes gens traités dans la boue ne pouvaient trouver un tribunal disposé à accueillir leurs réclamations.

Pour ne parler que des événements contemporains, que des faits d'hier, c'est l'ordre moral, c'est la réaction conservatrice, c'est le régime béni des Saint-Genest, des Morimbeau, des Beslay, des Janicot, et autres prêcheurs, qui a fondé en France le système de l'arbitraire administratif, de la magistrature domestique et de la justice soumise.

Comment ce parti de toutes les iniquités et de toutes les violences ose-t-il aujourd'hui élever la voix et invoquer des principes qu'il a méprisés et foulés aux pieds quand il y trouvait son avantage?

Le Tribunal des conflits sera présidé par le garde des sceaux de la République, c'est fâcheux, mais il faut s'y résigner, ô bons apôtres, car Saint-Genest dut-il en prendre une attaque, nous ne nous déciderons jamais à faire présider ledit tribunal par Mgr Freppel.

TURCOMANIE

En finirons-nous avec ces Turcs, ces Monténégres, ces Albanais et tous ces montagnards plus ou moins poulieux, qui ne savent que mettre les pieds dans le plat, et troubler le sommeil des gens paisibles.

Il faudrait savoir une bonne fois, si l'Europe doit être constamment bouleversée, bousculée, secouée, par cette interminable question d'Orient qui se réveille au moindre coup de fusil d'un gardeur de chèvres.

Et ces Turcs! Connaissiez-vous une nation plus horripilante, un gouvernement plus insupportable que cet empire en décomposition, endetté, gangrené, ramolli, dont nous devons subir toutes les banqueroutes, toutes les attaques de haut mal, toutes les crises épileptiques?

Cette situation est absolument intolérable.

Dans la vie ordinaire, nous ne supporterions pas vingt-cinq minutes le voisinage d'un fou qui peut mettre le feu à votre maison, vous jeter sur la tête les tuiles de son toit, à moins qu'il ne vous fusille à bout portant.

Immédiatement vous dénonceriez à la police cet animal dangereux, et des agents l'inséreraient délicatement dans un fiacre, pour le conduire dans un cabanon où il aurait tout le loisir de se distraire avec une camisole de force.

Mais en politique, c'est une autre affaire. On a pour voisin un idiot, un maniaque, d'autant plus dangereux qu'il commande à plusieurs millions de sujets... La première précaution à prendre, serait de faire appeler un ou plusieurs médecins aliénistes et de débarrasser l'Europe civilisée de ce gâteau maléfique.

Point du tout: on réunit une collection de diplomates, qui après de longues délibérations autour d'un tapis vert se contentent de dire au massacreur des Bulgares et au banqueroutier de tous les emprunts: — Mon ami, ce n'est pas gentil, ce que vous faites là n'est pas bien!

L'autre, peu touché de ces sages conseils, se plonge de plus en plus dans son abrutissement, et dans ses folies, si bien que tous les deux mois nous voyons paraître dans les journaux du matin et du soir, ces avertissements fatidiques:

« L'horizon se rembrunit du côté de l'Orient. »

« On craint de nouvelles complications. »

« Un Monténégrien a été vu chargeant son fusil par la culasse... ce qui prouve que »

« ses farouches guerriers ont reçu une cargaison de fusils à aiguille... »

« La main de l'Allemagne est décidément »

« là dedans. »

Aussitôt la Bourse baisse, les diplomates se remettent en branle, on parle d'armement, de démonstrations navales, que sais-je, et nous voilà pendant six semaines sous des dards, jusqu'à la prochaine algarade.

Eh bien franchement, est-ce que cette sempiternelle comédie n'a pas assez duré?

Le repos de l'Europe, la tranquillité de cent cinquante millions d'hommes raisonnables peuvent-ils être à la discrétion d'un malade dont le cerveau ne relève que de l'hydrothérapie?

Ces énormités ne se discutent pas; elles ne devraient pas même se présenter.

Il est inconcevable qu'après tant de bouleversements, tant de soubresauts, tant d'alertes, il ne se trouve pas un diplomate assez pratique et assez sensé pour dire simplement à ses collègues: Il faut enfermer le Grand-Turc.

Et la Turquie, direz-vous?

La Turquie, parbleu, on la traitera comme on traite les biens d'un négociant en faillite. On la syndiquera, on la liquidera, on lui nommera un ou plusieurs administrateurs qui essaieront de tirer parti d'une nation dont le plus grand mal est d'avoir été gouvernée depuis un siècle par des ramollis et des eunuques.

Il faut même que ce pays soit doué d'une force de vitalité peu commune pour avoir résisté aussi longtemps au régime des harems et des ménageries de singes.

En tout cas, il existe dix moyens pour un de pourvoir à l'administration et au séquestre de l'empire ottoman, mais le plus pressé est de l'arracher aux mains insensées qui le dilapident, l'épuisent et le ruinent.

Le plus pressé est de soustraire l'Europe civilisée, honnête et travailleuse, aux bouleversements et aux contagions d'un gouvernement atteint d'aliénation mentale.

LE COUP D'ETAT DE ZOLA

Dans la Rue

Zola était pensif et inquiet. Il ne tremblait pas, comme Napoléon III, au moment de faire le coup d'Etat; mais il marchait avec l'agitation d'un homme qui va prendre une résolution suprême. C'était en pleine rue. Les passants étonnés contemplaient le maître avec vénération et murmuraient en s'éloignant tristement: — Cela va mal; la situation doit être mauvaise, car l'auteur de *Nana* n'a pas l'air

contenu. Attendons-nous à une catastrophe.

Tout à coup le maître se frappe le front. Il aperçoit un cocher sur son siège, et faisant un geste olympien: « Avance ici, ma vieille. » Le cocher s'approche. Zola monte sur le siège, s'assoit à côté de l'automédon en lui disant ces simples mots: « Au Figaro. »

Les boulevards empuantés exhalaient une forte odeur de détoir. Le maître aspire l'air à grands traits; puis, tout à coup, rasséréné:

— Tu as une bonne gueule, dit-il au cocher. Me connais-tu?

— Non, mais, pour sûr, vous êtes un farceur.

— Je suis Zola.

Ces mots jetés froidement produisirent l'effet d'un coup de foudre. Le cocher, qui avait lu l'*Assommoir*, se prépara à boire respectueusement la parole du maître.

— Figure-toi, dit celui-ci, que ces... de journaux républicains m'ont f... à la porte. Mais ils me la paieront. Quelle est ton opinion, à toi?

— Je suis républicain.

— Républicain quoi?

— Républicain démocrate.

— Tu as tort, il faut être républicain naturaliste. La République naturaliste, c'est la mienne, et je l'assume qu'elle est rien chouette. Eh bien! en ce moment, ta voiture porte les destinées de la République naturaliste. Tout cela, pour te faire savoir que si tu me demandes un pourboire, je te cogne. Nous sommes arrivés; attends-moi.

Dans le Bureau du Figaro

M. Magnard. — Que, vois-tu, le grand Zola.

M. Zola. — C'est moi. Dites donc, c'est embêtant, ça ne pue pas ici.

M. Magnard. — Je vais faire appeler Saint-Genest.

M. Zola. — Est-ce qu'il pue, lui?

M. Magnard. — Non; mais l'honneur que vous nous faites...

M. Zola. — Oui, je vous honore, je vous honore beaucoup...

M. Saint-Genest (entrant). — J'arrive et j'apprends que le grand Zola...

M. Zola. — Comment, vous avez des gants, vous?

M. Saint-Genest. — Les bonnes manières exigent...

M. Zola. — Vous me faites suer, avec vos manières. Voyez, moi, est-ce que j'ai des gants; moi, j'ai les mains sales...

M. Magnard. — Saint-Genest est un raffiné, excusez-le.

M. Zola. — Arrivons au fait. Vous savez qu'en France, il n'y a plus que moi. Tous vos prétendus grands écrivains, je n'en voudrais pas pour me faire les cors; à moi seul, je les em... fonce tous.

M. Saint-Genest. — Pourtant...

M. Magnard. — Laissez parler M. Zola.

M. Zola. — Pas d'observations. Je vous apporte une affaire. Je représente autant de lecteurs qu'il y a d'électeurs en France. Les républicains sont des mufles; les voilà qui deviennent bégueules, je les lâche. La République n'est pas naturaliste, elle ne sera pas. Voulez-vous vous relever, voulez-vous être la tribune du haut de laquelle je parlerai à mon peuple la vraie langue?

M. Saint-Genest. — Le ton du journal...

M. Zola. — Toi, ferme ton vasistas ou je crache dedans.

M. Magnard. — Mon collaborateur voulait dire que votre style aux images un peu crues pourrait choquer le goût de nos lecteurs.

M. Zola. — Faudra-t-il vous les faire cuire, mes images? Je suis naturaliste, je procède par méthode expérimentale. Vos lecteurs, vous les étouffez sous la parfumerie; moi, je les épaterai du premier coup par ma franchise gauloise.

M. Magnard. — Croyez-vous?

M. Zola. — Un peu.

M. Magnard. — Gauloise, je veux bien, mais grivoise déplairait.

M. Zola. — Grivoise?... Vous voulez dire salope. Allons donc! Ils sont soulés de fadeurs, vos lecteurs. Il leur faut reformer le goût. La vérité dans les détails, tout est là. Tenez! on dit que Paris sent mauvais; on a parlé d'usines, d'ammoniaque, de détoirs; les détoirs, qu'est-ce que c'est que ça? moi, je leur dirai tout bonnement que Paris sent la...

M. Magnard. — Nous savons.

M. Zola. — Et ils seront empoignés. Ça a du montant, ça.

M. Saint-Genest. — Mais que dira le faubourg Saint-Germain?

M. Zola. — Encore des balançoires! Il faut régénérer le faubourg Saint-Germain; des gens qui ne se nourrissent que de lavements! Vous les verrez changer quand je leur aurai roté quelques bons articles sous le nez, des articles comme j'en sais faire.... C'est convenu? Je vous ferai, comme cela, de temps en temps, un article politique.

M. Magnard. — Politique? Républicain, alors?

M. Zola. — Non, naturaliste. Le natura-

liste est une école politique. Acceptez, car, je vous le dis, le *Figaro* sera naturaliste ou ne sera pas.

M. Magnard. — Je ne puis rien refuser à un homme de votre talent.

M. Zola. — Vos lecteurs pourront se vanter d'avoir une chance de co...

M. Saint-Genest. — Enchanté de vous avoir pour collaborateur.

M. Zola. — C'est pas comme moi. Maintenant, vous savez, je reste républicain. Aussi, pour commencer, je vais attraper Ranc et lui tremper une de ces soupes...

M. Magnard. — A votre aise.

M. Zola, sortant. (A Magnard.) Au revoir, mon vieux. (A Saint-Genest.) Adieu, gosse.

M. Saint-Genest (à part). — Heureusement, les gens comme il faut qui nous lisent ne sont pas aussi comme il faut qu'on veut bien le dire.

Dans la Rue

M. Zola (au cocher). — La France est sauvée. J'ai mis les deux pieds dans la sauce mayonnaise. Tu es un vrai zigue, toi, et comme je suis content et que j'ai six ronds de monnaie, descends, je paye un mélé.

THEATRES

Grand-Théâtre. — Si M^{lle} Sarah-Bernhardt n'avait pas fait tour à tour et en même temps du théâtre, de la peinture, de la sculpture, de la littérature et de l'aérostation, si elle n'avait pas fui avec éclat cette Comédie-Française où ont grandi sa renommée et son talent, il est plus que probable que les provinciaux en général et les Lyonnais en particulier auraient hésité avant de se précipiter en foule à ses représentations et avant d'offrir à M. Duquesnel, son impresario intermédiaire, les sommes exagérées qu'il demandait pour laisser applaudir son étoile en voyage.

Le bruit de ses exploits en tous genres, ses procès, ses caprices d'actrice à la mode, dont les journaux ont retenti, bref, son nom tapageur devaient exciter, au moins autant que sa valeur artistique, une curiosité que les prix des places ne rebutaient pas. Que cette curiosité ait été le seul mobile de la bonne moitié des spectateurs, tandis que les autres venaient apprécier la comédienne, il faut reconnaître que M^{lle} Sarah-Bernhardt a reçu de notre public un accueil excessivement flatteur. On n'a pas dételé sa voiture, parce qu'à Lyon nous ignorons, — heureusement, — la façon de dételé les voitures, mais les braves enthousiastes et sincères ne lui ont pas manqué. Elle a été traitée en grande artiste, absolument comme nous traitons, — malgré notre mauvais goût et notre incompetence reconnus des Parisiens, — M. Faure, M. Sarasate, M. Planté ou M. Coquelin.

Nous ne pouvions faire plus et aurions pu faire moins. Car si M^{lle} Sarah-Bernhardt peut revendiquer avec justice un rang des plus honorables dans l'art dramatique contemporain, elle ne saurait, à notre humble avis, prétendre au premier.

Douée d'exquises qualités naturelles, avec cette voix harmonieuse et pure, pénétrante et musicale, que, ainsi qu'une chanteuse, elle conduit avec une extrême habileté, elle a le privilège d'envelopper ses auditeurs d'un charme irrésistible. Ravis, émus par cet organe merveilleux, à peine ont-ils le temps de se reconnaître et de distinguer assez certaines erreurs de diction, certaines exagérations d'effets qui n'échapperaient point à tel ou telle autre artiste, plus préoccupés de la correction.

En dehors de ses qualités naturelles, l'étude est venue, chez M^{lle} Sarah-Bernhardt, fortifier un très réel tempérament dramatique. Le geste est sobre, l'action mesurée, le jeu intelligent, simple et sans apprêts. Mais, comme à tous les artistes de tempérament, il faut à l'ex-sociétaire du Théâtre-Français, des rôles à sa taille, des rôles d'opposition où domine surtout la note tendre, sentimentale et passionnée. A ce point de vue, celui d'Adrienne Lecouvreur, malgré ses difficultés de composition et d'interprétation, lui sied à merveille, tandis qu'elle brille d'un éclat beaucoup moins vif dans le personnage de Froufrou, où uniquement quelques scènes de troisième acte et le dernier conviennent à son talent particulier de tragédienne.

Pourquoi M^{lle} Sarah-Bernhardt a-t-elle choisi ce rôle de Froufrou, dans lequel elle est écrasée par le souvenir de M^{lle} Desclée et où elle est de peu supérieure à d'autres qui n'ont point sa réputation, pourquoi ne pouvons-nous l'applaudir dans *Ruy-Blas* ou *Hernani*? Tout simplement parce que deux troupes seulement sont aujourd'hui capables d'interpréter ce grand répertoire, celle de la Comédie-Française et celle de l'Odéon. Or, les compagnies ambulantes se recrutent rarement dans ces parages.

Un mot de l'entourage de M^{lle} Sarah-Bernhardt: il est médiocre, à l'exception de M^{me} Fromentin, comédienne de haute valeur, et de M. Courcelles qui a su, par son comique de bon aloi, se faire applaudir dans Michonnet d'Adrienne Lecouvreur.

Un mot encore de la mise en scène du Grand-Théâtre à l'occasion de ces soirées extraordinaires: elle a été d'une remarquable pauvreté.

Quand on a vu le salon de Froufrou représenté par le méchant décor au milieu duquel expire Violetta dans la *Traviata*, quand on songe que le riche ameublement de M^{me} de Sartoris était figuré par deux ou trois mauvais fauteuils verts et un canapé idem recouvert d'un coussin rouge, on frémit à la pensée de ce qu'aurait écrit le farouche Vito sur le goût des Lyonnais, si un malencontreux hasard l'avait amené dans la salle.

Et pourtant cette mise en scène était réglée par des Parisiens, sous la direction de M. Duquesnel!

G. LAURENT.

Pour tous les articles non signés: Le Gérant responsable A. ALRICY.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 23 Septembre.

La semaine a été très mouvementée, nous avons assisté à des alternatives de fermeté et de faiblesse sous l'influence de nouvelles dont on s'était, comme bien souvent, exagéré la portée.

On était arrivé à discuter sur notre 5 0/0 le cours de 120, puis ce cours avait été perdu et samedi on avait fait en clôture 119,95. Lundi à l'ouverture de la séance, on redoutait l'influence de la crise ministérielle, mais elle n'a pas eu sur notre marché le contre-coup que l'on craignait. Notre 5 0/0 a ouvert à 119,50, et s'est relevé en clôture à 119,75. Hier, la fermeté s'est accentuée, le cours de 120 a été reconquis et on a clôturé à 120,05.

Les valeurs internationales ont suivi ces fluctuations, elles ont fléchi avec nos rentes et, comme elles, elles se sont relevées mais moins vivement. Le groupe des valeurs de nos institutions de Crédit a été un instant entravé dans sa marche ascendante; mais les transactions ont été très animées néanmoins, et la ferme attitude d'hier a relevé les cours.

La Banque d'Escompte et la Banque Hypothécaire ont été très demandées, la première à 820, la seconde à 617. On trouve un excellent placement placement foncier dans les obligations hypothécaires 3 0/0 et 4 0/0.

Les Bons privilégiés de l'Assurance financière ont eu aussi un marché très suivi. Le revenu de 7 0/0, déjà rapporté par ce titre, et sa prime de remboursement exceptionnelle, justifient cette faveur des capitaux.

La Société générale française de Crédit, il faut prévoir sur ce titre, pour les acheteurs actuels, un bénéfice de 100 francs au moins par titre.

Signalons à côté de cela des ventes de portefeuilles très suivies sur la Banque Parisienne. Le Crédit Foncier se traite à 1385 en avance sur les cours précédents.

La Banque de Paris est à 1110 et le Crédit Lyonnais fait 960.

A. BALLERO.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL

de 500 millions

EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0

AVEC LOTIS

Entièrement conformes au type des Obligations Communes émises le 5 août 1879.

Les titres émis en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par 100,000 fr.

1 — — — — — 25,000 fr.

6 obligations remboursées par 5,000 francs, soit 30,000 fr.

45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit 45,000 fr.

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200,000 fr.

et 318 lots par an pour 1,200,000 fr.

Le troisième Tirage a eu lieu le 5 Août 1880

Le quatrième, aura lieu le 5 Octobre 1880

Les intérêts des obligations sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des finances.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Soins et secret

M^{ME} DUPORT

TIENT DES PENSIONNAIRES

Lyon, 31, rue Centrale, 31

(Ecrire franco).

LE SOIR

14^e ANNÉE

Grand Journal Quotidien

POLITIQUE ET FINANCIER

30 FR. PAR AN

Un franc pour une semaine d'essai

12, rue Grange-Batelière, Paris

MALADIES DES FEMMES

M^{ME} CHÉRETEN

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la Stérilité et ses diverses affections. M^{ME} CHÉRETEN compte vingt années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une renommée supérieure sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines.

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS

DE MIDI À QUATRE HEURES

9, rue Bourbon, au 1^{er}, au-dessus de l'entresol, Lyon

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

HERNIES

sans opération, guérison prompte parfaite garantie par les faits. En conséquence, plus de Bandage. Dr GAILLARD, q. Charité, 1, Lyon.

Lyon. — Imp. LAFAYETTE, c. Lafayette, 5, A. ALRI Y, sur.

1^{er} FRANC par AN 90,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

Publicité, Affichage, Abonnement aux Journaux

V. FOURNIER, 14, rue Confort

INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préserve. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre. 30 ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et, à Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, rue Richelieu, Successeur de BROU.

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des Journaux financiers

NEUVIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches.

4

FRANCS

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 F^{rs} LA Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des Tirages financiers et des Valeurs à Lots

PARAISSENT TOUS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant

des indications qu'on ne trouve

dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMB.-POSTE

59, rue Taitbout — Paris

ENVOI GRATIS ET A TOUT LE MONDE

de l'indication, avec preuves irrécusables, d'une formule infaillible pour guérir, en secret et à peu de frais, les écoulements récents et les plus invétérés. Ecrire à EYMIN, à Vienne (Isère), pour ne jamais plus rien avoir à redouter de ce fléau.

AVIS IMPORTANT

Les nombreuses contrefaçons et imitations du Sinaisme Rigolot nous ont déterminé à prendre une mesure sur laquelle nous appelons l'attention des médecins et du public. Toutes les feuilles de Sinaisme et toutes les boîtes qui les renferment portent sur rouge la signature dont voici le fac-simile :

En conséquence, on ne doit admettre comme véritable papier Rigolot que les feuilles qui portent en travers cette signature.

EN VENTE dans toutes les bonnes Pharmacies.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

RUE DE LA PAIX, 4, PARIS

Société anonyme au Capital de 100 MILLIONS de Francs

Prêts ACTUELLEMENT RÉALISÉS sur première Hypothèque: 75 MILLIONS

La Société délivre au prix net de 485 francs des Obligations remboursables à 500 francs en 75 ans, par voie de tirage au sort, et rapportant 20 francs d'intérêt annuel payable trimestriellement.

La Société délivre actuellement des Bons de Caisse rapportant : à six mois, 3 %; — à un an, 3 1/2 %; — à deux ans et au-delà, 4 %.

Adresser les demandes d'Obligations et de Bons de Caisse à PARIS : — A la Banque hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — A la Société Générale de Crédit industriel et Commercial; — A la Société de Dépôts et Comptes courants; — Au Crédit Lyonnais; — A la Société Générale; — A la Société Financière de Paris; — A la Banque de Paris et des Pays-Bas; — A la Banque d'Escompte de Paris.

Dans les DÉPARTEMENTS et à l'ÉTRANGER : A toutes les Agences et Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

Le paiement des Coupons et des Bons échus, ainsi que le remboursement des Titres amortis, sont faits aux mêmes Caisses. — Les Notaires et Banquiers peuvent également recevoir les demandes de titres et sont autorisés à effectuer le paiement des coupons.

Pharmacie LANGLADE & AUGUET, rue Thomassin, 8.

NÉURALGIES, MIGRAINES, MAUX DE TÊTE

Guérison rapide et sûre par

la Poudre Antinéuralgique de G. Langlade

Articles de Luxe et de Fantaisie

MON CASSET

Rue de la République

(EX-RUE DE LYON)

MAROQUINERIE — ÉVENTAILS

Bijouterie. — Tabletterie

Sacs gibernés. Nécessaires garnis

Ébénisterie artistique

Porte-Bouquets — Passe-Partout

Chapelles. — Petits Bronzes

Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie

Caves à Liqueurs

PORTE-CIGARES en CUIR de RUSSIE

LE CONSEILLER DE L'ÉPARGNE

Propriété de la Banque Générale des Intérêts Français

Des Agents sérieux

seront établis en France pour la vente, par paiements mensuels, d'Obligations d'Etat et de Lots à prime légalement émis.

Belle commission, en cas de réussite appointements fixes.

S'adresser par lettre affranchie à l'Union de Banque, Amsterdam (Hollande).

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressants des porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS

L'ACHAT ET LA VENTE DE SES VALEURS

sans Commission

Prix de l'abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE

LE GRESHAM Assurances RENTES VIAGÈRES

Aux taux de 10, 15, 17 et 20 0/0 suivant l'âge.

30, rue de Provence, PARIS. — Envoi gratis de notices explicatives.

DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop concentré de Salsepareille QUET a guéri toutes les Maladies contagieuses; Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les Acretés des humeurs, vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense de tisanes.

S'adresser, à Lyon, à la Pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Même pharmacie : Pommade souveraine pour les yeux. Prix : 2 fr. — Liqueur infaillible contre les maux de dents. Prix : 2 francs.

JE

guéris vite et à peu de frais toutes les maladies de la Peau, de l'Estomac et des Voies urinaires les plus rebelles (de midi à six heures). DUMONT, médecin spécialiste, rue Rochecouard, 84, Paris. Traitement par correspondance.

AU LABOUREUR

Maison recommandée pour la bonne fabrication des CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS

BON MARCHÉ

ÉLÉGANCE

ET

SOLIDITÉ

Hommes

12 fr

Femmes

8 fr

Maison CASSET, rue de la République, 32 (EX-RUE DE LYON)